



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 22.03.13

ADOpte A L'UNANIMITE

OBJET : Remplacement d'un conseiller régional démissionnaire à la Commission Permanente –Modification de la délibération DAP n°21.02.02 du 2 juillet 2021

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **1^{er} juillet 2022**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L. 4133-5 et L. 4133-6 ;

Vu la délibération DAP n° 21.02.02 du 2 juillet 2021 relative à la mise en place d'une Commission permanente composée, outre du Président du Conseil régional, de 14 Vice-présidents et 10 autres membres ;

Vu la démission de Charles FOURNIER de son mandat de 2^{ième} Vice-président du Conseil régional, en application des articles LO 141-1 et LO 151 du Code électoral, datée du 30 juin 2022 et prenant effet le même jour

Considérant la vacance d'un siège à la Commission Permanente en résultant ;

Considérant la seule candidature déposée pour pourvoir cette vacance ;

DECIDE

- De confirmer la délibération DAP n°21.02.02 du 2 juillet 2021 relative à la mise en place d'une Commission permanente composée, outre du Président du Conseil régional, de 14 vice-présidents et de 10 autres membres ;
- De compléter la Commission Permanente ;

- De procéder au remplacement de de Charles FOURNIER, membre de la Commission Permanente occupant le poste de 2ième Vice-Président, en application des dispositions des articles L. 4133-5 et L. 4133-6 du CGCT ;

A l'issue de la procédure, Jérémie GODET ayant été déclaré élu membre de la Commission Permanente en remplacement de Charles FOURNIER,

La Commission Permanente est désormais constituée :

Outre le Président, pour les postes de vice-Président :

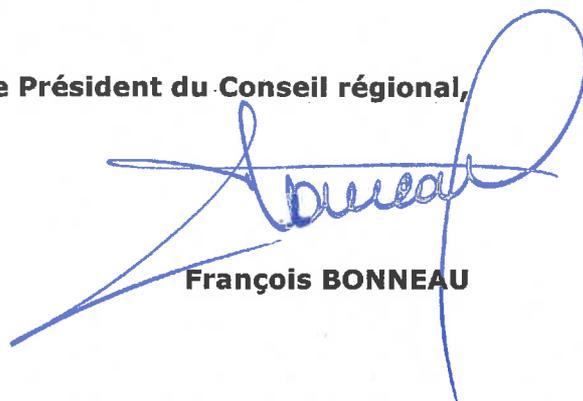
- 1^{er} Vice-Président : Marc GRICOURT
- 2^{ème} Vice-Président : Jérémie GODET
- 3^{ème} Vice-Présidente : Carole CANETTE
- 4^{ème} Vice-Président : Harold HUWART
- 5^{ème} Vice-Présidente : Delphine BENASSY
- 6^{ème} Vice-Président : Jean-Patrick GILLE
- 7^{ème} Vice-Présidente : Sylvie DUBOIS
- 8^{ème} Vice-Président : Jean-François BRIDET
- 9^{ème} Vice-Présidente : Magali BESSARD
- 10^{ème} Vice-Président : Dominique ROULLET
- 11^{ème} Vice-Présidente : Anne BESNIER
- 12^{ème} Vice-Présidente : Gaëlle LAHOREAU
- 13^{ème} Vice-Président : Philippe FOURNIE
- 14^{ème} Vice-Présidente : Temanuata GIRARD

Pour les autres membres :

- Monsieur Nicolas FORISSIER
- Madame Constance DE PÉLICHY
- Monsieur Marc ANGENAULT
- Madame Christine FAUQUET
- Monsieur Aleksandar NIKOLIC
- Madame Mathilde PARIS
- Monsieur Michel CHASSIER
- Madame Mylène WUNSCH
- Monsieur Philippe VIGIER
- Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE

- De modifier, en conséquence, la délibération DAP n°21.02.02 du 2 juillet 2021.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE LE : 1^{er} juillet 2022

AFFICHE LE : 8 juillet 2022

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai